Pevian_lettre_03 1/06/06 8:21 Page 1

Pays d'Evian

Le journal
de la communauté de communes

juin 2006 — n°2

Tri sélectif : c'est parti !

Assainissement : le grand lifting

Transport scolaire : inscriptions avant le 30 juin

Bernex, Champanges, Évian, Féternes, Larringes, Lugrin, Marin, Maxilly, Meillerie, Neuvecelle, Novel, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul, Thollon, Vinzier

Pevian_lettre_03 1/06/06 8:21 Page 2

« La collecte sélective commence »

Sommaire

L'édito. p 2

Tri sélectif : c'est parti ! p 3

Tri sélectif : l'affaire de tous. p 4

Tri sélectif : suivez le guide. p 4

Tri sélectif : p 5
les déchetteries à la loupe.

Déchetteries : p 5
mode d'emploi.

Assainissement : p 6
le grand lifting.

Transport scolaires : p 7
inscriptions avant le 30 juin.

Portage des repas : p 7
comme sur un plateau.

Tri sélectif : p 8
petit test pour être incollable.

Même si en la matière, il faut bien le reconnaître, nous avons accusé un retard important par rapport à de nombreuses communautés, le projet de collecte sélective couvait cependant depuis longue date. C'est sans attendre la création de la communauté de communes, que mes collègues du canton, de Marin et moi-même avons franchi en 2002 un pas significatif. Dès cette date, en effet, d'une seule voix, nous avons formulé alors le vœu de transférer la compétence « ordures ménagères » au futur Pays d'Évian.
Dans la foulée, afin de bien préparer le terrain, nous avons alors confié à Girus, un cabinet spécialisé, une étude portant sur la gestion des déchets des communes du canton et de Marin. Cette première étude a été complétée en 2003 d'un programme de mise en œuvre.

Grâce à cet important travail de repérage effectué, le Pays d'Évian une fois créé, a pu prendre le relais pour mener le projet à terme. La base théorique obtenue, restait à tout mettre en pratique. Organisation des circuits de collecte, choix du matériel, implantation des points de regroupement et d'apport volontaire, conditions de reprise des matériaux collectés ont été, entre autres, des questions essentielles à régler.

Le 22 juillet dernier, j'ai co-signé au nom des seize communes du Pays d'Évian, un contrat de partenariat de six ans avec le directeur régional d'Éco-emballages. Éco-emballages apporte ainsi son soutien financier au recyclage à hauteur de 890 000 € sur 6 ans, sous réserve que le Pays d'Évian atteigne ses objectifs.

L'étape suivante, nous l'attendions tous : la collecte sélective démarre ce mois-ci. Le tri sélectif de nos déchets ménagers devra à présent faire partie de nos habitudes. Chacune et chacun est appelé à devenir un acteur important. Par notre geste de tri, plus de la moitié de nos déchets va retrouver une deuxième vie et cela permettra d'enrayer le gaspillage mais également, de maîtriser les coûts de gestion des déchets. Sans compter que le tri contribuera à protéger notre environnement et à améliorer notre cadre de vie.

Je vous invite à prendre connaissance des détails de la mise en route dans les pages qui suivent. Sachez aussi que des « ambassadeurs de tri » ont été embauchés pour vous informer à domicile et répondre à vos questions.
Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil.

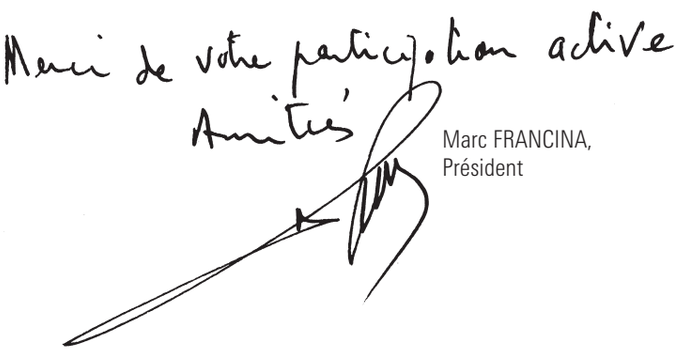

Marc FRANCINA,
Président

Le journal du Pays d'Évian.
Directeur de la publication
et de la rédaction :
le président, Marc Francina.
Rédacteur en chef : Frédéric Alfonsi.
Conception graphique et photos :
L'Éclosoir sarl à Saint-Gingolph.
Imprimé à 15 000 exemplaires par IAG
à Alby-sur-Chéran sur papier recyclé.
Distribué par MédiaPoste.
N° ISSN : en cours.
Dépot légal : en cours.

Pevian_lettre_03 1/06/06 8:21 Page 3

Tri sélectif, c'est parti !

Nos poubelles vont vivre une révolution dès le mois de juin. La collecte sélective à la charge du Pays d'Évian est en effet entrée en phase active.

Vite dit

Le Pays d'Évian a investi dans une benne neuve

Le Pays d'Évian vient d'acquérir un camion benne de 21 m³ pour le ramassage des ordures ménagères. Ce matériel qui vient en remplacement d'un véhucule vétuste, permet d'améliorer le ramassage.
L'investissement s'élève à 170 000 € HT.

Ça y est! La collecte sélective des ordures ménagères se met en place sur le territoire de la communauté de communes. Le Pays d'Évian et Éco-emballages ont signé, en ce sens, un contrat de six ans, le 22 juillet dernier, en présence du PDG de Danone.
La démarche vise d'abord à se conformer à la loi qui oblige toutes les communes de France à pratiquer le tri sélectif des ordures ménagères et à interdire la mise en décharge des déchets ménagers.

Jusqu'alors, la collecte des ordures ménagères s'effectuait en porte-à-porte dans les communes du Pays d'Évian. Les déchets collectés étaient ensuite incinérés à l'usine du STOC de Vongy. Seuls le verre et le plastique collectés en apport volontaire étaient recyclés. De même que les déchets déposés en déchetterie.

À présent, la collecte sélective devient une réalité avec le tri systématique des emballages, du verre et des journaux et magazines.

Élus et personnel du Pays d'Évian ont réceptionné le nouveau camion benne.

Deux zones homogènes

Pour ce faire, le Pays d'Évian a été reparti en deux zones homogènes : une zone « urbaine » de forte densité de population regroupant Évian, Publier, Neuvecelle, Lugrin et Maxilly et une zone « rurale » de moindre densité correspondant aux autres communes du Pays d'Évian.
Dans le premier secteur, la collecte des emballages se fera une fois par semaine, en point de regroupement dans le second, en apport volontaire. Le verre, les journaux et magazines seront collectés continuera d'être collecté partout en apport volontaire. Les déchets ménagers traditionnels seront ramassés une à deux fois par semaine selon les secteurs.

Par notre geste de tri, plus de la moitié de nos déchets va retrouver une deuxième vie. Ici, le centre de tri Ortec de Vongy.

Les emballages et journaux collectés seront triés et conditionnés dans le centre de tri Ortec de Vongy. Le verre sera collecté par Icart. Ces matériaux seront ensuite expédiés vers les filières de recyclage. Éco-emballages apporte son soutien financier au recyclage à hauteur de 890 000 € sur 6 ans, si le Pays d'Évian atteint les objectifs fixés. Outre le respect de la loi, ce projet va permettre de maîtriser les coûts de la gestion des déchets, la signature du contrat avec Éco-emballages implique aussi une TVA à 5,5 % sur toute la gestion des déchets soit une réelle économie. Ce projet permettra enfin de préserver l'environnement, sans compter qu'il crée aussi des emplois.

Pevian_lettre_03 1/06/06 8:21 Page 4

Tri sélectif, l'affaire de tous

Comment bien faire le tri ? Pour vous y aider, des documents ont été édités, des ambassadeurs de tri recrutés et des réunions d'information planifiées. Le point.

Le Pays d'Évian s'est donné les moyens d'organiser la collecte sélective. Forte des deux études réalisées en amont par Girus, un cabinet spécialisé, la première portant sur la gestion des déchets des communes du canton et de Marin, la seconde concernant la mise en œuvre de la collecte, le terrain a été préparé. Suite à un appel d'offres, un marché de 5 ans vient d'être conclu avec la société Plastic Omnium qui fournira en location les bacs nécessaires à la collecte. Celle-ci a été chargée de procéder à une enquête en porte à porte pour déterminer les contenants (bacs ou sacs) les mieux adaptés à vos besoins. À l'issue d'une consultation, le centre Ortec à Vongy a également été choisi comme centre de tri. La collecte du verre a été confiée à Icart. La société EMC fournit les conteneurs d'apport volontaire.

Par ailleurs, six ambassadeurs de tri ont été recrutés entre mi-avril et début mai. Formés par Éco-emballages, ils ont pour mission de rendre visite et d'expliquer à l'ensemble de la population du Pays d'Évian, soit quelque 30 000 habitants (45 000 en été), le pourquoi et le comment de la collecte sélective. Les visites devraient s'étaler jusqu'à fin juin. Un guide de tri et un sac de pré-collecte vous seront remis à cette occasion. «*Hormis l'information des habitants en porte-à-porte, les ambassadeurs continueront d'être présents lors de grandes manifestations*» précise Jean-Pierre Jabinet, chargé du pilotage de l'opération. Après le marché aux fleurs d'Évian mi-mai et la journée du printemps à Saint-Paul le 22 avril, ils seront présents lors de l'Évian masters du 26 au 29 juillet. À cela s'ajoutent des informations tous azimuts aux bailleurs sociaux, aux syndics, aux gardiens d'immeubles, aux enseignants, aux associations, aux commerçants et artisans, sans oublier les employés municipaux appelés aussi à être des relais d'information. On l'aura compris, chacun sera personnellement sollicité.

Les ambassadeurs du tri sont chargés d'informer sur la collecte sélective.

Les ambassadeurs du tri à votre disposition :
pour toute question, du lundi au samedi, de 9 h à 12 h au 04 50 74 32 64.
Ils sont aussi présents sur le marché d'Évian, le mardi et le vendredi pour vous informer et vous remettre si besoin, les sacs de pré-collecte.
Le service chargé de la gestion des déchets est aussi à votre disposition au 04 50 79 68 86.

Tri sélectif, suivez le guide

Si vous habitez en zone «urbaine» (Évian, Lugrin, Maxilly, Neuvecelle, Publier), vous disposez :

– **d'un bac jaune** (soit en point de regroupement, soit pour immeuble, soit individuel) ou **d'un sac jaune** (pour l'hypercentre) **pour les bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques et cartonettes.** (Sont interdits : les sacs et films en plastique, les pots de yaourts, les barquettes en polystyrène, les emballages souillés) ;

– **d'un conteneur bleu** près de chez vous **pour les journaux, magazines et prospectus.** (Sont interdits les papiers gras) ;

– **d'un conteneur vert pour les bouteilles, bocaux et pots sans couvercle, ni bouchon.** (Sont interdits la faïence, la vaisselle, la porcelaine, les pots de fleurs, les ampoules et néons). Ces conteneurs existaient déjà, ils sont à présent plus nombreux.

– **Pour les autres déchets, votre poubelle habituelle.** Un doute ? N'hésitez pas, jetez dans votre poubelle habituelle.

Seule différence, si vous habitez en zone «rurale» (Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Marin, Meillerie, Novel, Saint-Gingolph, Saint-Paul, Thollon, Vinzier), vous disposez :

– **d'un conteneur jaune d'apport volontaire pour les bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques et cartonettes**
à disposition
24 h/24 h, 7 j/7.

Pevian_lettre_03 1/06/06 8:21 Page 5

Tri sélectif, les déchetteries à la loupe

Le Pays d'Évian dispose de trois déchetteries auxquelles s'ajoute celle de Vongy. Une autre est en projet à Lugrin à l'horizon 2007. De fait, l'apport volontaire des encombrants sera à terme la règle pour tous.

A la demande des élus du Pays d'Évian, le cabinet Girus vient de réaliser une étude sur les déchetteries de la communauté de communes. Il en ressort qu'à ce jour, 53 % de la population dispose d'une couverture partielle ou inexistante. Sur les trois déchetteries dont dispose le Pays d'Évian, celle de Bernex joue un rôle limité et n'est pas conforme. Elle est petite et est susceptible de ne pas être maintenue. Celle de Vinzier joue pleinement son rôle et pourrait être agrandie. Celle de Champanges est en bon état mais ne pourra pas être étendue. S'ajoute celle de Vongy, gérée par le SERTE, syndicat d'épuration des régions de Thonon et d'Évian qu'utilise une part importante de la population.

Aussi, le Pays d'Évian projette-t-il, à l'horizon 2007, la construction d'une nouvelle déchetterie à Lugrin afin de mieux desservir les communes situées à l'est du Pays d'Évian. L'investissement est estimé, hors coût d'achat du terrain, à 874 000 € HT. Une fois la nouvelle déchetterie de Lugrin construite, la collecte des encombrants qui est, pour l'heure, maintenue dans quelques communes et à leur charge, ne se justifiera plus nulle part. Les particuliers qui en ont la possibilité, sont invités à se débarrasser par eux-mêmes de leurs encombrants, en se rendant dans les déchetteries. À noter que les dépôts «sauvages» de déchets et encombrants en dehors de cette procédure sont strictement interdits. Gare aux contrevenants qui feront l'objet de poursuite. Rappelons enfin que les commerçants sont tenus de reprendre les matériels usagés à concurrence de ce qui est acheté.

Déchetterie, mode d'emploi

– déchetterie de Vongy,
ouverte du lundi au samedi de 8 h à 18 h 45
et le dimanche et les jours fériés de 9 h à 12 h 18 (horaires d'été) ;

– déchetterie de Vinzier,
ouverte du lundi au mercredi et du vendredi au samedi
de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h ;

– déchetterie de Champanges,
ouverte les vendredis de 13 h 30 à 17 h
et les premiers samedis du mois de 8 h 30 à 11 h 30 ;

– déchetterie de Bernex,
peu équipée, elle ne peut accepter que les déchets non polluants
ouverte les vendredis de 13 h 30 à 17 h 30
et les samedis de 8 h 30 à 12 h.

À l'exception de la dernière, ces déchetteries sont destinées aux encombrants, gravats, bois, ferrailles, toxiques (piles, peintures, huiles de vidange, etc.) et végétaux (tontes de jardin, branchages, etc.).

Pevian_lettre_03 1/06/06 8:21 Page 6

Travaux

Assainissement, le grand lifting

Services

Transport scolaire, inscriptions avant le 30 juin

Vite dit

Impôts : pas d'augmentation
Les élus du Pays d'Évian ont décidé de ne pas augmenter la pression fiscale pour 2006 et de fait, de maintenir les mêmes taux qu'en 2005.

Le Pays d'Évian adhère à Chablais Léman Développement
Le conseil communautaire a décidé de se substituer aux communes et au SIDER (syndicat intercommunal pour le développement d'Évian et de sa région) dissous, pour adhérer à Chablais Léman développement.
Rappelons que cet organisme œuvre avec les collectivités et les entreprises au développement économique du Chablais en proposant des aides aux jeunes entrepreneurs. Trois élus du Pays d'Évian siégeront à présent au conseil d'administration qui compte 15 membres.

Projets commerciaux, le conseil s'est prononcé
Le conseil communautaire s'est déclaré favorable à l'extension du Super U d'Amphion.
En revanche, il s'est prononcé contre l'ouverture de deux équipements commerciaux, un « Grand Frais » de 995 m² à Thonon (Champagne) et un magasin « Netto » de 885 m² à Amphion.

La communauté de communes a planifié jusqu'en 2010 de gros travaux d'assainissement afin de mettre à niveau les équipements des communes qui sont aujourd'hui très hétéroclites. «*Le Pays d'Évian va permettre d'accélérer la construction de réseaux d'assainissement et de construire en cinq ans ce que les communes seules auraient mis vingt ans à réaliser*» souligne le président. La tranche 2005-2006 se termine et visait à doter les communes de Champanges, Larringes, Féternes, Bernex, Vinzier et Saint-Paul de réseaux dits structurants. La tranche 2006-2007 devrait débuter en juin et concerner les communes de Novel pour laquelle un accord est en vue avec Saint-Gingolph suisse pour le traitement des eaux usées, Champanges pour laquelle une jonction est prévue avec le réseau de Publier pour un traitement des eaux usées à la station d'épuration de Vongy, Féternes dont le réseau structurant sera prolongé, Larringes, Thollon et Maxilly.

Par ailleurs, le Pays d'Évian procède à l'entretien des stations d'épuration de Féternes dont la construction remonte à 2001, de Bernex et de Saint-Paul, objets l'une et l'autre d'une étude afin de les automatiser et de Meillerie, objet aussi d'une étude en vue d'une réfection. S'ajoute enfin à cet entretien celui des postes de relevage à la charge du Pays d'Évian : 25 postes dont 13 en bord de lac.

Financée par l'emprunt, les fonds propres et des subventions, la tranche 2005-2006 des réseaux d'assainissement s'élève à 1,78 M € HT subventionnée à hauteur de 591 000 € HT par l'agence de l'eau et le syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement. La tranche 2006-2007 est estimée à 3,8 M € HT subventionnée pour 742 000 € HT. Danone apporte également une contribution par le biais de l'APIEME, association pour la protection de l'impluvium des eaux minérales d'Évian, de 335 000 € pour la tranche 2005-2006 et 735 000 € pour la tranche 2006-2007.
À noter aussi que le Pays d'Évian a repris les engagements des travaux générés en 2004 et les travaux en cours des communes pour 680 000 € TTC.

Le Pays d'Évian assure l'organisation des transports scolaires et complète les financements attribués par le Conseil général. Seuls restent à la charge des familles les frais de fonctionnement de ce service. Les tarifs ont été fixés à : 100 € pour le premier enfant, 85 € pour le 2e, 70 € pour le 3e, 55 € pour le 4e. (À Évian, le quotient familial s'applique). Les formulaires d'inscription sont à retirer dans vos écoles ou dans vos mairies. (*À Marin, seuls les élèves qui bénéficient d'une dérogation doivent s'adresser à la C.C. du Pays d'Évian*). La demande d'inscription doit être transmise à : Pays d'Évian (Immeuble Le Bornan, 1 place du Docteur-Escoubes) 74500 Évian ou à déposer sur place.

Pour tout autre renseignement : C. C. du Pays d'Évian 04 50 74 57 85.

Pevian_lettre_03 1/06/06 8:21 Page 7

Portage des repas, comme sur un plateau

Le portage des repas est l'un des services assuré par la communauté de communes. À ce jour, près d'une centaine de personnes en bénéficie.

Trois agents assurent le fonctionnement du service des portages.

Service des portages :
tél. 04 50 74 57 85
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
(sauf le mercredi)

Le portage des repas à domicile est l'un des premiers services confié à la communauté de communes. À ce jour, trois agents assurent son fonctionnement sur l'ensemble du territoire, excepté à Saint-Gingolph qui a développé un service transfrontalier avec sa moitié helvétique. Deux circuits ont été définis pour couvrir à raison de trois livraisons par semaine l'ensemble du Pays d'Évian. Les livraisons se font à domicile à l'aide d'un véhicule réfrigéré.
«*Les repas sont livrés pour deux jours et trois jours en fin de semaine*» précise Brigitte qui s'assure, à l'aide de tableaux de bord, du bon déroulement des tournées. Fabriqués dans les cuisines des hôpitaux du Léman, les plateaux repas sont composés de plats cuisinés selon le principe de la liaison froide. Une entrée, une soupe, un plat, un fromage, du pain, un dessert assurent un repas complet facturé à ce jour 7,20 € aux communes. Chaque mois, le bénéficiaire reçoit de sa commune une facture spécifiant le nombre de repas, le prix unitaire et le total à payer.
Le nombre de bénéficiaires oscille aujourd'hui entre 92 et 100 personnes. Les bénéficiaires sont des personnes âgées de plus de 65 ans mais pas exclusivement. En effet, sur décision des élus, peuvent aussi prétendre à ce service : les célibataires vivant seuls ou les couples qui ne peuvent pas se déplacer ou qui présentent un handicap les empêchant de se déplacer.

La demande comprend le formulaire complété, accompagné de deux photos d'identité de l'élève, d'un chèque postal ou bancaire à l'ordre du Trésor public — indiquer au dos le nom et prénoms de l'élève — (les paiements en espèces ne sont possibles que sur place) et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.
Les demandes doivent parvenir avant le 30 juin.
La carte vous parviendra peu avant la rentrée, avec les nouveaux horaires.
Pour toute inscription après le 30 juin, les cartes ne pourront plus être délivrées que dans la limite des places disponibles et leurs montants seront majorés.

Vite dit

Une carte «déclic» pour les 6-26 ans
Le conseil général propose une carte «déclic» aux plus de 6 ans et aux moins de 26 ans qui ne sont pas pris en charge. Elle sera valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante sur les lignes interurbaines du département. Elle offre une réduction de 50 % toute l'année sur le ticket unité valable sur toutes lignes régulières du département et permet en outre de bénéficier d'abonnements.
Pour plus de renseignements :
04 50 33 21 08 ou www.cg74.fr

Les collèges subventionnés
Le conseil communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 13 000 € au collège «Les Rives du Léman» et une autre de 6000 € au collège du pays de Gavot. Ces crédits alloués en fonction du nombre d'élève sont destinés à financer des activités culturelles, pédagogiques et sportives.

Un mur d'escalade en projet
Les élus du Pays d'Évian ont donné leur feu vert au projet de mur d'escalade présenté par le principal et les parents d'élèves du collège «Les Rives du Léman». Ils ont donc décidé de lancer une consultation.

Pevian_lettre_03 1/06/06 8:21 Page 8

Tri sélectif, les bons réflexes

Un petit test pour être incollable

Marquez d'une croix la case correspondant au bon tri.

A bac à couvercle jaune ou sac translucide

B conteneur bleu, journaux, magazines

C conteneur vert, verre

D poubelle habituelle

		A	B	C	D
1	une brique de soupe	○	○	○	○
2	un baril de lessive en carton	○	○	○	○
3	une ampoule électrique	○	○	○	○
4	une bouteille d'huile en plastique	○	○	○	○
5	une bouteille de vin en verre	○	○	○	○
6	un sac en plastique	○	○	○	○
7	un pot de yaourt en verre	○	○	○	○
8	un magazine	○	○	○	○
9	un mouchoir en papier	○	○	○	○
10	un flacon d'eau de javel	○	○	○	○
11	une bouteille d'eau en plastique	○	○	○	○
12	un pot de crème fraîche en plastique	○	○	○	○
13	une boite de céréales en carton	○	○	○	○
14	une boite métallique de petit pois	○	○	○	○
15	un aérosol de mousse à raser	○	○	○	○

Réponses : 1A - 2A - 3D - 4D - 5C - 6D - 7C - 8B - 9D - 10A
11A - 12D - 13A - 14A - 15A

Chaque déchet à sa place (jeu de découpage pour les petits trieurs en herbe).

Découpez les vignettes de la couverture pour les replacer sur le bon conteneur.

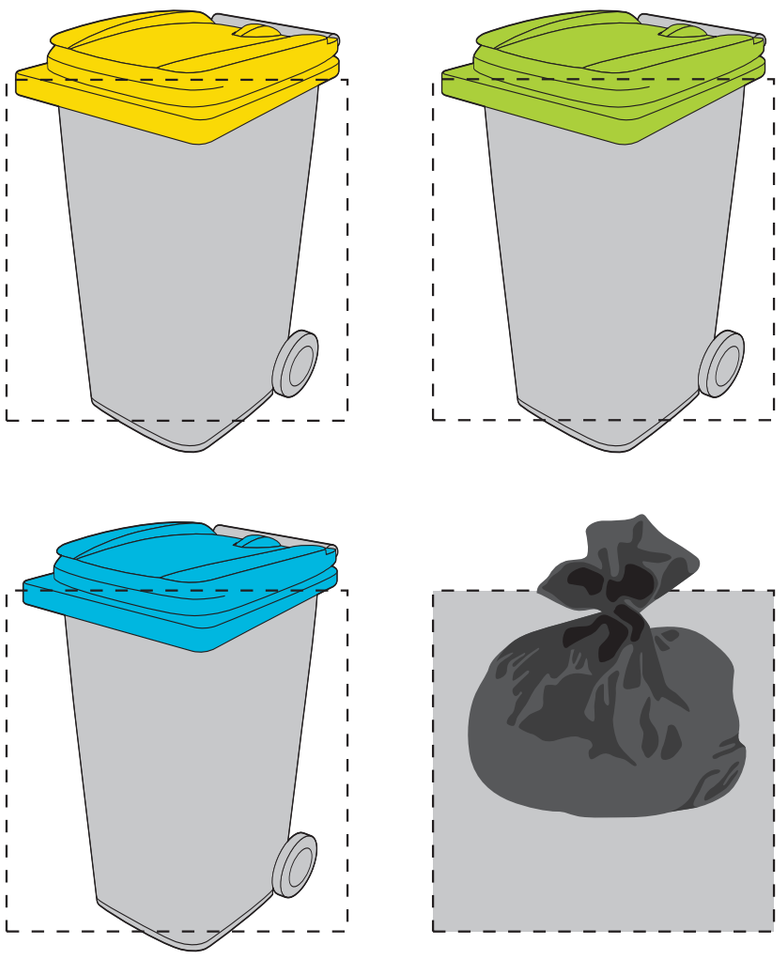

Pratique :
Communauté de communes du Pays d'Évian
Place du Docteur-Escoubès, immeuble « Le Bornan »
à Évian (1er étage).
Ouverture au public, tous les jours, du lundi au vendredi :
de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
Tél. 04 50 74 57 85
Fax 04 50 74 57 94.